Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 48 (1960)

Heft: (2)

Artikel: Suisse

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-285182

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Documentez-vous sur un projet de loi qui peut améliorer la vie des femmes :

Le projet de loi fédérale sur le travail

Récemment, le Conseil fédéral a soumis un projet de loi depuis longtemps à l'étude, concernant le travail.

On dispose jusqu'ici d'une série de lois qui règlent des problèmes partiels surgissant entre employeurs et employés : la loi sur les fabriques, la loi sur le repos, la loi fédéréale de 1922 sur l'emploi des femmes et des jeunes gens dans les entreprises, sur l'emploi des mineurs, etc. On désire maintenant disposer d'une loi générale qui embrasse ces lois particulières.

Dans l'élaboration des lois précédentes des travailleuses n'avaient pas été invitées à donner leur avis, cette fois-ci deux femmes siégeaient dans la commission qui a préparé le projet. Cette commission comprenait en outre quatre experts scientifiques chargés des questions de santé, ils avaient à s'occuper aussi de protéger la santé des travailleuses, puis trois représentants cantonaux et dix représentants de l'économie qui, en tant que tels, défendaient aussi les droits de la femme. S'il devait y avoir une votation au sujet de cette loi fédérale, les femmes pourraient se sentir lésées, puisqu'elles n'ont pas le droit de vote fédéral, mais il est probable que la loi une fois adoptée par les Chambres, ne suscitera pas de referendum donc pas de votation populaire.

Portée étendue de la loi

Le premier avantage du projet, c'est qu'il a une portée beaucoup plus étendue que les lois précédentes. La protection légale fédérale ne s'étendait jusqu'à présent qu'à un quinzième des entreprises et à deux cinquièmes des travailleurs. La nouvelle loi engloberait le personnel commercial, le personnel de bureau, le personnel hôtelier et de restaurant en plus des ouvrières de fabriques. On appréciera mieux l'extension de la protection légale si l'on sait qu'en 1958, la loi sur les fabriques protégeait 192 000 femmes, tandis que la nouvelle loi en protégerait 600 000.

La semaine de travail

La durée maximum du travail hebdomadaire est fixée à 46 heures (il y a des exceptions pour les travaux saisonniers ou dépendant de circonstances atmosphériques). Cependant les travailleurs qui sont engagés avec des contrats particuliers jouissant de la semaine de 44 heures ou moins, continueront avec les conditions de leur contrat.

Dans les entreprises nécessitant du travail de nuit, les femmes ne pourront être employées dans les équipes occupées après 22 heures, ou avant 5 heures. Un repos minimum de 11 heures consécutives doit être respecté. Les mères de famille doivent disposer d'une interruption d'une heure et demie à midi et elles ne peuvent pas être retenues pour des travaux de nettoyage ou de rangement en dehors des heures de travail régulières. On n'a cependant pas introduit le jour entier libre pour le ménage qu'a instauré la législation allemande.

Une mère ne peut être employée pendant huit semaines après un accouchement et si elle nourrit, elle doit pouvoir choisir si, oui ou non, elle veut reprendre son emploi au bout des huit semaines. De toute façon, si elle travaille, elle doit disposer du temps nécessaire pour aller allaiter bébé.

Ces dispositions de prévoyance sont minutieuses. Il faut prendre garde, cependant, de ne pas rendre la situation malcommode pour les employeurs. Ceux-ci le répètent volontiers, l'emploi de la main-d'œuvre féminine est trop compliqué. En période de haute-conjoncture, on supporte ces inconvénients, mais si le volume du travail diminue, on engage du personnel masculin de préférence à du personnel féminin et surtout de préférence aux femmes mariées. Nous retombons ainsi dans la discrimination, contre laquelle les organisations féminines luttent depuis si longtemps. Il convient donc d'être attentives et de peser le pour et le contre de chaque mesure de protection.

Vacances

L'employeur doit, selon la nouvelle loi, deux semaines de vacances payées, par an, à son employé. Si celui-ci n'a pas atteint 18 ans, il aura droit à trois semaines au moins. Mais l'employé au bénéfice des vacances ne peut aller pendant ce temps s'acquitter d'un travail gratuit ailleurs.

Fait important à signaler, les employées de maison, qui ne sont pas soumises à la loi sur le travail, rentrent cependant dans cette réglementation lorsqu'il s'agit des vacances payées obligatoires.

Les grandes associations de travailleuses déplorent que, sur la question des vacances, la loi soit en retard sur les législations cantonales avancées. Dans plusieurs cantons, les trois semaines de vacances sont obligatoires même pour les adultes. Il faudrait donc que la loi maintienne les prescriptions cantonales, quand elles sont en faveur des travailleurs et que les cantons conservent le droit de légiférer pour étendre la protection des employés et ouvriers. Les employés des arts et métiers et du commerce devraient, tout comme les employés de l'industrie, jouir d'une assurance-accidents obligatoire, mais en recourant à l'intermédiaire de l'assurance privée.

En dépit des objections, il faut convenir que ce projet de loi, auquel on est attelé depuis près d'un demi-siècle, apportera de sensibles améliorations aux rapports qui règnent entre employeurs et employés, la protection de la femme a fait l'objet de soins attentifs, ne les exagérons pas, et la loi exercera un effet certainement bienfaisant.

Le projet d'assurance-maternité

Le projet d'assurance-maternité qui suscita tant d'articles et de polémiques orales, il y a six ans, semblait plongé dans la léthargie. Des associations viennent cependant de s'en préoccuper : la fédération suisse « Pro Familia » d'abord, qui réclame une assurance-maladie et maternité obligatoire et la Fédération des sociétés suisses d'employés qui a transmis un mémoire circonstancié à l'Office fédéral des assurances sociales à Berne. Cette fédération voudrait que la révision de l'assurance-maladie, dont on s'occupe actuellement, ne soit pas considérée comme un but, mais comme une première étape vers une solution complète de la question.

Cependant, nous voudrions rappeler à cette occasion, ce que notre journal a toujours soutenu, à savoir qu'une solution qui s'orienterait vers l'inégalité des primes entre hommes et femmes est parfaitement injuste. Si les hommes coûtent moins chers que les femmes, aux caisses maladie, tant mieux pour eux, le trop perçu réalisé sur leurs cotisations devrait être utilisé à soigner les femmes. Quand on examine de près les causes de déficit dans les comptes de caisses féminines, on est frappé de constater que la fonction maternelle entraîne de nombreux maux qui sont coûteux à guérir. La fonction maternelle étant indispensable à la société, on ne voit pas pourquoi les assurés masculins ne supporteraient pas une part de ce déficit.

Les pensions alimentaires

Nous avons maintes fois entretenu nos lectrices de la Convention internationale adoptée par l'assemblée des Nations Unies pour le recouvrement des pensions alimentaires. Grâce à cette convention, l'époux qui a abandonné femme et enfants et s'est installé à l'étranger pour se soustraire à l'obligation de payer la pension alimentaire que le tribunal a fixée, peut être contraint de s'acquitter de son devoir, même dans le nouveau pays où il réside. Ainsi des innocents peuvent recevoir leur dû.

La Suisse ne se presse nullement de ratifier cette convention, les services compétents envisagent prochainement des travaux « préparatoires » et une enquête auprès des pays qui appliquent la convention, sur leurs expériences en ce domaine !

Ne voit-on pas que si les Suissesses avaient le droit de vote fédéral, de pareils atermoiements ne seraient pas tolérés ?

Salaire égal

Le « Bulletin des Arts et Métiers » se réjouit du refus opposé par le Conseil des Etats à la ratification de la convention sur l'égalité de salaire pour un travail de valeur égale, convention, dit l'article, que la Suisse ne pourrait appliquer sans d'intolérables immixtions des pouvoirs publics dans notre régime des salaires. On se demande en quoi l'exercice de l'équité à l'égard de deux travailleurs qui rendent les mêmes services pourrait désorganiser le régime des salaires.

Des archives internationales

Les Archives internationales pour le mouvement féministe à Amsterdam ont célébré leur 25me anniversaire. C'est en 1935 qu'un groupe de jeunes universitaires et de pionnières suffragistes avaient pris l'initiative de fonder ces Archives. Leur destinée fut tragique, la fondatrice et présidente, Rosa Manus, périt dans un camp de concentration, la précieuse documentation fut emmenée en Allemagne et en partie détruite. Grâce aux associations étrangères, la bibliothèque fut en partie reconstituée après la guerre et, sous la présidence de Mme E. Kleinhoonte, elle est redevenue un centre de recherches où l'on vient de loin pour se documenter.

NEUCHATEL

Les 3 et 4 décembre, les électeurs et électrices neuchâteloises se sont prononcés affirmativement sur une demande de crédit de 4 000 000 fr. par le Conseil d'Etat pour améliorations foncières.

Malgré un communiqué de l'Association pour le suffrage féminin envoyé à tous les journaux du canton pour rappeler ce scrutin aux électrices, 4 % seulement d'entr'elles ont voté. Il est vrai que les femmes qui se sont abstenues sont un peu excusables, car ce décret accepté par tous les partis et à une très forte majorité des voix en dernière session du Grand Conseil, n'avait suscité que de très rares commentaires dans la presse.

M. P.

Une nomination flatteuse

Le 30 avril dernier, M. Paul Humbert, directeur de l'Office social neuchâtelois, quittait son poste, atteint par la limite d'âge. Pour le remplacer, la place ne fut pas mise au concours, mais le travail confié à Mme J. Bauermeister, collaboratrice de M. Humbert depuis trois ans et demi. Après six mois d'intérim, Mme Bauermeister vient d'être nommée directrice de l'Office social neuchâtelois. Nos félicitations et nos vœux pour cette lourde tâche.

E. R.

Une femme au comité du parti radical

Le parti radical du chef-lieu du canton a appelé à siéger dans son comité Mme Liliane Blanc, professeur. Ce geste — une conséquence de plus du droit de vote féminin — présage bien de l'avenir.

M. P.

GENÈVE

L'hebdomadaire « La Vie protestante » a publié un numéro spécial pour l'introduction du suffrage féminin dans le canton de Genève ; cette excellente publication ne veut pas seulement instruire les électrices, mais fait appel à leur conscience politique.

Après le 4 décembre

Pour la première fois, depuis le plébiscite de 1952, les Genevoises ont été invitées à se rendre aux urnes.

Les questions posées, ce 4 décembre, n'étaient pas toutes simples. Il s'agissait, d'une part, de juger incompatibles ou non, les fonctions de Conseiller municipal et celles de fonctionnaire municipal. La proposition d'incompatibilité, émanant du parti libéral, a été repoussée par 27 849 voix contre 18 830. A remarquer que ces 18 830 voix dépassent les effectifs du parti libéral. Donc, pas mal d'électeurs et d'électrices étaient d'accord sur ce principe, malgré l'opposition des partis radical, chrétien-social, socialiste et communiste.

Le crédit pour l'étude de voies urbaines, crédit prévu pour l'étude prioritaire du projet officiel, a été refusé par 37 632 voix contre 10 425.

La fréquentation du scrutin a néanmoins été décevante et sans doute faut-il l'attribuer à la complexité des problèmes. 26 564 électeurs et 23 060 électrices ont usé de leur bulletin de vote, ce qui représente 38,72 % des électeurs inscrits et 32,66 % des électrices.

Les cercles féministes espéraient mieux peut-être 50 %, souhaitait Mme Choisy, à la veille du scrutin. Nous sommes loin des pourcentages de participation atteints dans certaines communes vaudoises et, même dans le canton de Genève ; les électrices de Meyrin s'étaient dérangées dans la proportion de 54 %, lors de la nomination de l'adjointe au maire. Cette fois-ci, au lieu de 430 électrices, elles ne se sont plus retrouvées que 251. Il est vrai que les élections suscitent plus d'intérêt que les questions de principe. C'est dommage.

Du moins les antiféministes ne pourront-ils pas prétendre que le suffrage féminin émascule les scrutins et que le pouvoir passe aux mains des femmes. Il n'y a pas un seul arrondissement ou commune du canton où le nombre des électrices votantes ait dépassé celui des électeurs votants. La république féminine n'est pas pour demain.

Le déroulement de ce premier vote mémorable est sans histoire ; bien souvent on s'est rendu en famille au local électoral, les électrices se sont initiées sans heurts grâce à la bienveillance des électeurs expérimentés qui donnaient volontiers un renseignement. Mme Prince, présidente de l'Association genevoise pour le suffrage féminin a noté que tout se passait avec une dignité exemplaire et que les électrices aux cheveux blancs semblaient fort nombreuses.

Enfin, ceux qui avaient prédit que les femmes des partis disciplinés viendraient en masse et que leur intervention bousculerait l'équilibre actuel des partis, paraissent avoir été mauvais prophètes. La participation féminine dans les arrondissements dits « populaires » semble avoir été plus faible que dans certains quartiers de plus belle apparence, où l'encombrement obligeait à faire la queue. Nous aurons peut-être l'occasion de revenir sur ce sujet après une étude plus minutieuse des chiffres.

A. W. G.

Mme A. Wiblé-Gaillard tient à remercier ici toutes les abonnées ou les associations féminines qui lui ont exprimé leurs sentiments d'estime au moment où elle remettait la rédaction du « Mouvement féministe » aux mains d'une nouvelle rédactrice.

SUISSE

Des Glaronnais qui estiment que les femmes ont leur mot à dire

A Glaris, comme dans tous les cantons qui ont conservé la Landsgemeinde, le suffrage féminin illimité se heurte, aujourd'hui encore, à une résistance opiniâtre. Avant la votation du 1er février 1959, d'aucuns avaient déclaré cependant que s'ils étaient opposés au suffrage féminin sur le plan fédéral, ils seraient disposés à accorder le droit de vote aux femmes dans les affaires concernant l'école, l'église et l'assistance publique. Le Parti radical du canton de Glaris, estimant ces revendications légitimes, va proposer à la Landsgemeinde de 1961 d'accorder le droit de vote et l'éligibilité aux femmes dans les affaires mentionnées ci-dessus. Si c'était le cas, les femmes pourraient désormais prendre part aux assemblées de commune dans lesquelles on doit discuter de questions concernant l'école, l'église et l'assistance.

S. F.

Prud'femmes à Berne

Une élection tacite a nommé 12 femmes, proposées par l'Union cantonale des sociétés féminines bernoises, au nouveau groupe II, service ménager, six patronnes et six employées. Le groupe III, habillement, compte une patronne, le groupe I, alimentation, une ouvrière.

Lucerne

L'octroi du droit de vote aux femmes dans les affaires communales a été repoussé par 28 025 non contre 9 110 oui.

Informations féminines et féministes

Fédération suisse des femmes protestantes

Fondée en 1947, forte de 73 associations, poursuivant son activité à la fois sur le plan spirituel et sur le plan social, la Fédération suisse des femmes protestantes a siégé à Lausanne, les 11 et 12 novembre. Les quelque cent déléguées ont entendu, à la Maison paroissiale de Béthusy, une émouvante causerie de Mlle Madeleine Barot, du Conseil œcuménique à Genève, qui insiste sur les responsabilités que toute femme a envers les autres femmes, dans tous les pays, et surtout dans les pays où la femme commence seulement à participer à la vie de l'Eglise.

Samedi, après un culte fait par Mme Keller-Wille, la femme de M. Carl Keller, professeur d'Ancien Testament à la faculté de Théologie de l'Université de Lausanne — Mlle M. Dufour touchant de l'orgue — s'est tenue l'assemblée des déléguées, sous la présidence enjouée de Mme M. de Palézieux (Aubonne). Le groupe vaudois de la Fédération compte seize associations fortement unies. Au comité central, Mme A. Grétillat (Neuchâtel) a été remplacée par Mlle Antoinette Borle, assistante de paroisse à St-Imier. Mlle Marga Buhrig rédige le bulletin « Evangelische Schweizerfrau » et Mlle Rachel Gampert (Genève) assume la rédaction du « Service d'information ».

La Fédération a participé à l'effort de l'Année mondiale du réfugié, a aidé directement des réfugiés algériens et en Autriche ; le fonds d'entraide spirituelle a secouru une Hongroise, trois Africaines, etc. Le travail social ne cesse de se développer. Le groupement s'est inscrit comme exposant à l'Exposition nationale 1964. Il s'intéresse à la revendication « à travail égal, salaire égal » ; Mme P. Bugnon-Secrétan (Genève) a été désignée pour participer à la conférence de l'Unesco à Paris, en faveur de la suppression de toute discrimination de sexe.

Dans les comptes figure un solde de Fr. 12 536,— provenant des collectes à la chapelle de la SAFFA et qui doit servir à soutenir l'œcuménisme, ainsi les prières de midi instituées à Zurich, ou bien une manifestation œcuménique à l'Exposition nationale 1964.

L'assemblée a approuvé l'envoi en Amérique du Sud, où se trouvent de fortes communautés protestantes, d'une Suissesse, de préférence théologienne qui, pendant trois ans, aura pour difficile mission de faire l'agente de liaison entre les communautés protestantes, d'encourager les femmes qui n'ont pas encore pris conscience de leurs forces et de leur valeur, tant en République Argentine que dans le sud du Brésil.

Cette importante réunion avait été fort bien organisée par les associations féminines protestantes de Lausanne. Sa réussite a été complète, et l'esprit de compréhension l'a caractérisée.

S. B.

L'OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES
vous offre dans son magasin
AUX PETITS LUTINS
9, rue de la Fontaine
un grand choix de
tabliers, vêtements d'enfants, lingerie

Changement dans la presse féminine

La revue mensuelle « Annabelle », édition française, cesse de paraître. Elle a été vendue à « Bouquet ». Sa rédactrice en chef, Simone Hauert, qui a lutté pour faire un journal romand avant tout, nous écrit : « C'est certes un déchirement de quitter un journal pour lequel on a lutté pendant près de vingt ans comme on lutte seulement pour ce qu'on aime. Si je disais parfois aux lectrices leurs quatre vérités, c'était pour empêcher le dangereux apitoiement sur soi, afin de les aider dans cette quête de la lucidité qui m'est toujours apparue essentielle. Dire adieu, c'est difficile, mais (l'avons-nous assez répété aux lectrices se plaignant d'un « coup dur ») il faut regarder vers l'avenir. Foncer ! Refuser de cultiver la fleur de l'attendrissement ! Une rupture, après tout, peut aussi susciter une libération, des disponibilités nouvelles. »

*

On regrettera la disparition de cette revue, fort bien faite, et surtout la fin de la collaboration de Mme Hauert, une animatrice de premier ordre qui, au-dessus de la mode et des soins de beauté, savait intéresser ses lectrices à des choses plus durables et qui jamais n'a négligé de soutenir la cause du suffrage féminin.

S. B.

GENÈVE

Femmes universitaires

L'assemblée générale de l'Association genevoise des femmes universitaires s'est tenue le 17 octobre sous la présidence de Mme Ducommun (Dr méd.). Celle-ci a présenté le rapport annuel de l'activité de l'association, puis elle a fait part de la démission du comité de Mlle Eliane Lavarino trop absorbée par ses occupations professionnelles. L'assemblée a nommé, pour la remplacer, Mlle France Muret.

Le comité se voit dans l'obligation d'augmenter les cotisations, étant donné que la cotisation de la section genevoise à l'association suisse et celle due à la fédération internationale ont augmenté. Elle passe donc de 10 fr., plus 2 fr. destinés à la filleule hongroise, à 15 fr. tout compris, décision ratifiée par un vote.

En seconde partie, Mme Coullery-Myra commenta de superbes clichés sur son v. ge en Tunisie.

Pro Familia

L'association genevoise « ProFamilia » a tenu son assemblée générale le jeudi 24 novembre à la Salle centrale. Le comité continue à collaborer aux activités qui défendent la famille : hôtel maternel, assurance maladie et maternité, aides familiales, etc.

Une action pratique est mise en route : achat de plusieurs machines à tricoter qui pourront être louées moyennant une modeste somme. Les intéressées seront initiées par des personnes compétentes.

L'assemblée se terminait par une conférence de M. Richard Bévan sur « Qu'est-ce que la main tendue ? » Nous ne revenons pas sur ce sujet déjà exposé dans ce journal l'an dernier, nous bornant à rappeler le numéro de téléphone de « la main tendue », 33 81 33, Genève.

A l'école sociale

Le 24 novembre, l'Ecole d'Etudes sociales a tenu sa séance d'ouverture, sous la présidence de M. H.-L. Henriod qui, après avoir rempli cette charge pendant dix ans, cède sa place à M. R. Uldry, directeur de l'Office de la formation professionnelle.

Du rapport de la directrice, Mlle M.-L. Cornaz, il ressort que 120 élèves ont fréquenté l'école, dont 12 jeunes gens. Les rapports des diverses écoles spéciales, laborantines, bibliothécaires, auxiliaires de médecins, etc., déplorent tous la pénurie d'élèves : il y a chaque année bien plus de places à pourvoir que de diplômées prêtes à y entrer. Les éducateurs pour l'enfance inadaptée, métier très ardu, sont trop rares.

Arts

L'association genevoise des femmes peintres, sculpteurs et décorateurs a tenu en novembre, une exposition d'œuvres de ses membres très favorablement accueillie par les critiques.

Gymnastique

L'association genevoise de gymnastique féminine a tenu son assemblée générale le 7 novembre. La présidente, Mme Chappuis, a résumé l'activité de l'année écoulée qui a culminé le 19 juin par la journée cantonale des actives, à Versoix. Le dernier effectif de l'association se chiffrait à 598 actives, 423 dames et 696 pupillettes.

Au cours de l'exercice prochain, il faut retenir la date du 18 juin pour la journée cantonale des actives et le 16 juillet, la journée de l'Hyspa, à Berne, à laquelle l'association cantonale participera.

Au Lycéum

Au cours de son programme d'automne, le Lyceum a su mêler le sérieux — comme la conférence de M. Albert Picot sur l'« Apport de la Suisse romande à la vie suisse, fresque d'intérêt historique — le documentaire et le pittoresque — comme les conférences de Mlle Gallopin, peintre sur les Pouilles et de Mme A. Fatio sur l'Inde, avec l'artistique et le littéraire.

Interprétation magistrale par l'ensemble d'Anna-Marie Bonifas, d'œuvres de musique de chambre des XVIIe et XVIIIe siècles, pour violon, violoncelle, haut-bois, épinette, flûtes à bec et flûtes traversières. L'Heure littéraire permettait d'entendre des poèmes de Cocteau et une pièce à un personnage, La Cage (G. Arout) interprétée par Mlle O. Kocher, ainsi que l'Ecole des Veuves de Cocteau.

Plutôt que de pratiquer la chasse aux cadeaux de la dernière heure, aller voir l'exposition de l'« Artisane ».

La Saffa porte ses fruits. Quelques artisanes groupées à Zurich sous le nom de « Boutique Genevoise » ont gardé contact et fondé le groupement « L'Artisane » qui expose à l'Athénée, salle Crosnier, du 3 au 31 décembre.

« L'Artisane » ? Une trentaine de membres, plusieurs techniques : émail, céramique, décoration en tous genres, peinture sur verre, sur porcelaine, dentelles, abat-jours en tissus et en papier, gravure sur métaux, tissage, bijoux et fleurs en plumes !

Ce groupe, qui exclut tout amateurisme, tout dilettantisme, n'admet ses membres qu'après visite d'un comité qui juge de la perfection d'exécution et surtout de la valeur créatrice. Le but de « L'Artisane » est non seulement de présenter des expositions, des vitrines dans des hôtels ou ailleurs, et même éventuellement de créer une boutique, qui sait ! mais également de créer des liens entre elles. Ne plus travailler dans la solitude et l'incognito, se sentir en force, quel enrichissement !

Au début, quelques-unes étaient réticentes. Contrairement à leurs craintes, elles trouvèrent une entente très cordiale et même de solides amitiés, une collaboration efficace en complétant la spécialité de l'une par celle de l'autre.

La plupart des artisanes ont une formation professionnelle et vivent de leurs œuvres. Certaines d'entre elles ont une famille à soigner, mais sont, sans doute, moins tourmentées par le grain de poussière que par leur besoin de réalisation.

Chaque pièce figurant à l'exposition a été soigneusement sélectionnée par un jury d'artistes indépendants. En ces veilles de Noël, quelle aubaine de pouvoir acquérir un petit chef-d'œuvre de l'artisanat à des prix allant de Fr. 5.— à Fr. 500.— !

J. G.

NEUCHATEL

Une femme à la direction de l'Office social neuchâtelois

Mme Jacqueline Bauermeister a été nommée directrice de l'office social neuchâtelois. Dans les différents postes qu'elle avait occupés précédemment — Croix-Rouge, groupements de jeunesse, etc. — Mme Bauermeister a su démontrer par son sens des réalisations possibles, par son don de comprendre et de se faire comprendre sans heurts, qu'une femme pouvait accéder aux postes de commande de nos institutions.

M. P.

Association en faveur du suffrage féminin

Pour donner suite au désir exprimé par plusieurs de ses membres, de se réunir en dehors des séances administratives, le comité de Neuchâtel-Ville, avait organisé samedi 3 décembre un souper aux chandelles.

Une vingtaine de participants se retrouvèrent avec plaisir et purent tout à loisir parler des votations du jour (Statut laitier et améliorations foncières) et esquisser déjà quelques directives pour les élections cantonales des 8 et 9 avril 1961 concernant le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

Mme Cartier, notre caissière, déclame de nombreux poèmes pour le plus grand plaisir de chacun.

E. R.

Cartes et timbres Pro Juventute font des heureux. Achetez-les! But essentiel de Pro Juventute en 1961: l'aide à l'adolescence

VAUD

Le problème de la viande

Sous les auspices de la Commission romande des consommatrices, du Centre de liaison des associations féminines vaudoises, M. Samuel Debrot, vétérinaire aux Abattoirs communaux de Lausanne, a parlé à Lausanne, le 16 novembre, du problème de la viande. Mme Ch. Paschoud, présidente du Centre de liaison, présidait et salua de nombreuses ménagères et quelques bouchers. M. Debrot, dans un exposé très clair et très pratique, a parlé des maladies de la viande, des diverses méthodes de conservation de la viande, illustrant ses dires de projections lumineuses. Il a abordé aussi le problème du prix de la viande, ne manquant pas de souligner que la Suisse est certainement le pays qui a le moins d'intermédiaires dans ce commerce et que le boucher, comme tout autre commerçant, doit faire face à de lourds frais généraux et à ces charges sociales qui jouent un rôle certain dans le coût de la vie. En n'exigeant pas uniquement le filet, le contrefilet, le tournedos, en prenant livraison elle-même de ses achats, la ménagère peut contribuer à diminuer le prix de revient de la viande.

Cette intéressante causerie sera répétée dans le canton.

S. B.

A l'Union des Femmes de Lausanne

Une nombreuse assistance a écouté la causerie que leur a faite Mme Irène Masnata-Krafft, au retour d'un voyage en Russie. Le rideau de fer s'est « soulevé » pour elle, mais soulevé seulement , car les visiteurs étrangers sont accompagnés et « dirigés ».

E. C.

A Montreux

Mme Graber, juge au Tribunal de district de Lausanne, a traité du « Rôle de la femme dans la communauté » au cours d'une conférence organisée par le comité de l'Association vaudoise des citoyennes, présidée par Mme Dind, avec la collaboration de la section montreusienne de l'Union des femmes.

Au cours de son riche exposé, deux points importants :

L'homme vraiment sûr de lui ne voit pas dans la femme une rivale : l'homme et la femme sont appelés à se compléter.

En présence du monde actuel, l'homme moderne est happé dans un engrenage qui ne lui laisse aucun répit, il se trouve en face de problèmes nouveaux, surpopulation, énergie nucléaire, etc., déjà dépassés. Tandis qu'il détecte l'invisible, l'incroyable, la femme est appelée à sauvegarder le sens de la vie. Grâce à ses attributions de femme, de mère, la femme possède en elle des dons précieux qu'elle doit cultiver.

L'initiative socialiste des vacances payées

La section de Lausanne de l'Association vaudoise des citoyennes a réuni, le 18 novembre, au Buffet de la gare, sous la présidence de Mme L. Zanchi, une nombreuse assemblée mixte où se trouvaient des députés et des juristes, venus se renseigner sur la votation du 4 décembre sur l'initiative socialiste proposant pour tous les salariés trois semaines de vacances. La séance était contradictoire et l'on entendit des exposés de MM. P. Graber, conseiller municipal à Lausanne, réclamant pour tous ces trois semaines de vacances que rendrait nécessaire la vie trépidante du temps, et de M. Ph. Hubler, secrétaire des Groupements patronaux vaudois, qui craint l'influence toujours plus grande de l'Etat, des mesures généralisées, et préférerait la solution plus nuancée qu'apportent les contrats collectifs, adaptés aux besoins des entreprises et de leur personnel.

S. B.

Les 15e, 16e et 17e Conseillères communales

A La Tour-de-Peilz

Présentée par le Parti libéral, Mlle Jaqueline Milliet, actuaire chez Nestlé, a prêté serment, le 9 novembre, devant le Conseil communal de La Tour-de Peilz ; elle a reçu un beau bouquet, avec les compliments du président du Conseil. C'est la deuxième conseillère communale de La Tour, la première étant Mme Yvonne Mages, également présentée par le Parti libéral, le 30 juin dernier.

C'est la quinzième conseillère communale du canton ; il y en a deux à Moudon, deux aux Planches-Montreux, une à Villeneuve, deux à Orbe, une à Lucens, deux à Vevey, une à Renens, une à Avenches et une à Grandson.

S. B.

A Prilly

C'est Mme Johanna Pralong-Walter, qui a prêté serment, le 21 novembre, devant le Conseil communal de Prilly. Elle a été désignée par le Parti socialiste, la liste des viennent ensuite étant épuisée.

A Nyon

Le 28 novembre, le Conseil communal de Nyon a reçu le serment de sa première conseillère, Mlle Gabrielle Damond, secrétaire de la section nyonnaise de la FOBB, que le parti socialiste a désignée pour remplacer son père, M. Paul Damond, démissionnaire.